

ÉLÈVE : NOM : Prénom :
Classe : Date de naissance :

RESPONSABLE LÉGAL ET FINANCIER :

NOM : Prénom :
Adresse postale :
Code postal : Ville :
Téléphone personnel : Téléphone travail :

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus. Elles impliquent ma responsabilité en cas de déclaration erronée ou frauduleuse. Dans tous les cas, les factures seront adressées au responsable légal qui dispose juridiquement de la garde de l'élève.

Je soussigné le responsable légal et financier demande l'inscription de l'élève ci-dessus mentionné en qualité de :

<input type="checkbox"/> interne Forfait annuel hébergement + repas à l'internat Pour consulter et payer votre facture	<input type="checkbox"/> externe NOUVEAU : accès restaurant scolaire « au ticket » Pour recharger votre compte à la rentrée, réserver vos repas et accéder au self avec le QR Code sur l'application portable
--	---

Créez votre compte intendance Turboself dès maintenant et au plus tard la veille du dépôt du dossier de réinscription

sur : <https://tony-garnier.ent.auvergnerrhonealpes.fr/intendance/paiement-en-ligne/>

Je réglerai mes factures d'internat : | Je chargerai mon compte Turboself :
- Par CB sur mon compte Turboself (via le site internet du lycée ou l'application portable)
- En cas d'empêchement, le paiement pourra être fait par virement, chèque ou espèces auprès du service intendance.

Je souhaite bénéficier du prélèvement automatique mensuel de mes factures.
AUCUN PRELEVEMENT ne sera effectué sans la signature du mandat SEPA qui vous sera adressé à la rentrée. Il devra impérativement être retourné au service intendance avant le 30 septembre 2022, délai de rigueur. Au-delà, le prélèvement débutera le mois suivant.

Les factures d'internat seront uniquement envoyées par courrier électronique. Aucune facture ne sera envoyée sous format papier.
Indiquez obligatoirement une adresse électronique valide ci-dessous (écrire lisiblement en MAJUSCULES) :

.....@.....

L'expéditeur sera : intendant.06900101@ac-lyon.fr

***** NOUVEAU *****

Je passe au self avec :

- mon QR Code de l'application téléphone portable
 ma carte de self

FIXEZ VOTRE RIB ICI

(paiement des bourses, remboursement des trop perçus, prélèvement automatique si souhaité)

Je déclare avoir pris connaissance des modalités financières de la demi-pension et de l'internat annexés à la présente fiche.

À, le

Signature des parents

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE & INTERNAT 2022

TARIFS	Trimestre janvier/mars 2022	Trimestre avril/juin 2022	Trimestre sept /décembre 2022	TOTAL 2022
Forfait interne dans l'établissement	427.35 €	427,35 €	543,90 €	1398,60 €
Forfait interne hébergé au Lycée Béjuit	482.52 €	482.53 €	614.15 €	1579.20 €
Ticket repas élève externe			3.80 €	

1 – inscription à l'internat et fréquentation du restaurant scolaire

Lors de l'inscription, les familles choisissent le régime de leur enfant : Externe ou Interne.

Les élèves externes nouvellement inscrits recevront à la rentrée une carte de restaurant scolaire qu'ils pourront utiliser s'ils souhaitent accéder au self du lycée, après l'avoir rechargée et réservé le repas suivant les modalités détaillées définies sur le site internet du lycée.

L'inscription de l'élève à l'internat s'effectue pour l'année entière et ne peut être modifiée que sur demande écrite à l'aide du formulaire dédié (fiche intendance) et soumise à l'appréciation du chef d'établissement. Toute demande de modification doit être déposée avant la fin du trimestre pour une prise en compte au trimestre suivant.

2 – remises d'ordre internat

2.1– Une remise d'ordre peut être accordée sur demande écrite de la famille de l'élève interne :

- Pour raison médicale avec présentation d'un certificat médical. Un délai de carence de 5 jours est appliqué (toute semaine entamée est due).
- Pour exclusion temporaire ou définitive. Un délai de carence de 5 jours est appliqué (toute semaine entamée est due).
- Sans délai de carence, pour la période de stage, si l'élève ne souhaite pas dormir à l'internat du lycée. La demande pourra être faite jusqu'au dernier jour avant le début de stage
- Sans délai de carence pour départ définitif de l'internat en fin d'année scolaire sur demande écrite uniquement faite au plus tard la deuxième semaine de juin. Au-delà de cette date, aucune remise d'ordre ne sera accordée.

2.2– Une remise d'ordre est accordée d'office dans les cas suivants :

Voyage scolaire, fermeture exceptionnelle de l'internat, démission de l'élève.

Le montant de la remise d'ordre est égal au tarif unitaire payé par l'élève interne multiplié par le nombre de nuitées non effectuées, après application du délai de carence éventuel.

3 – facturation – paiement de l'internat et des repas au ticket

3.1– Les frais liés à l'internat sont forfaitaires et payables d'avance.

Un titre exécutoire est transmis directement à l'élève ou expédié à la famille en son absence en début de trimestre (mi-octobre pour le premier trimestre).

La famille dispose d'un délai de 20 jours pour régler cet avis. **Le paiement en ligne par CB est à privilégier.**

Les familles peuvent également payer par chèque, en espèces, par virement ou par prélèvement mensuel. Dans ce dernier cas, elles doivent le préciser à l'inscription et remplir un formulaire autorisant l'Agent comptable à effectuer le prélèvement.

3.2- Les repas des élèves externes sont pris avec la carte rechargée (ticket 3.80€) et après réservation de repas, suivant les modalités détaillées sur le site internet du lycée, onglet « Restaurant scolaire ».

3.3– En cas de difficultés financières, la famille peut :

- Demander un règlement en plusieurs fois (maximum trois fois dans la limite du nombre de mois restants dans le trimestre y compris celui courant) par courrier à l'agent comptable.
- Faire appel aux fonds sociaux par l'intermédiaire de l'assistante sociale du lycée. Les aides attribuées au titre de la demi-pension sont directement affectées à la créance.